

Check-list « plan de mobilité d'entreprise »

Ce document permet à la Commune de valider le plan de mobilité.

Pour compléter cette fiche, les informations fournies dans la publication de l'Etat de Vaud « [Plan de mobilité d'entreprise : Manuel d'aide à la mise en œuvre pour les employeurs du canton de Vaud](#) » peuvent servir de référence. (Disponible sur www.vd.ch/planmobilite)

1. Informations

1.1 Données de l'établissement concerné par le plan de mobilité	
Nom de l'entreprise :	
Activité exercée sur le site (administration, production, laboratoire, formation, sanitaire, touristique, etc.) :	
Adresse postale :	
Date d'implantation sur le site :	
Nombre de collaborateurs sur le site concerné :	
Nombre de places de parc disponibles pour les collaborateurs :	
Nombre de places de parc disponibles pour les visiteurs/clients :	
1.2 Données de la personne de contact	
Prénom et nom :	
Fonction :	
Adresse électronique :	
Numéro de téléphone :	

2. Plan de mobilité de l'établissement

Ces quatre étapes doivent obligatoirement être intégrées dans le Plan de mobilité pour qu'il puisse être subventionné.

	Oui	Non
Un diagnostic de l'accessibilité pour tous les modes de déplacement pertinents est réalisé		
Des objectifs pour atteindre une part modale alternative au transport individuel motorisé sont fixés		
Des mesures à entreprendre pour atteindre ces objectifs sont (ou seront) mises en place		
Un planning pour le suivi des mesures et de l'atteinte des objectifs est fixé		

3. Mesures du plan de mobilité destinées aux collaborateurs

Les mesures obligatoires fixées par la Commune pour que le Plan de mobilité soit subventionné sont indiquées **par un ***

3.1 Stationnement

Le plan de mobilité prévoit les mesures sur le parking ci-dessous.

	Oui	Non
Critères d'éligibilité pour l'utilisation du parking*		
Parking payant*		
Limitation d'accès au parking à moins de 10 jours par mois		
Réduction du nombre de places par rapport à la situation initiale, par ex. suppression de location, reconversion en autre usage, etc. (Spécifier)*		
Autres (spécifier)		

3.2 Mobilité active

Le plan de mobilité prévoit les mesures de mobilité active ci-dessous

	Oui	Non
Emplacement sécurisé pour les vélos*		
Subvention de l'employeur : achat, allocation mobilité active, etc.		
Abonnement vélo en libre-service pris en charge total ou partiellement		
Communication régulière sur les offres et infrastructures existantes		
Actions incitatives (par ex. participation à Bike to work)		
Casiers, vestiaires et douches		
Possibilités de recharge pour les vélos et les trottinettes électriques		
Autres (spécifier)		

3.3 Transports publics

Le plan de mobilité prévoit les mesures ci-dessous concernant les transports publics

	Oui	Non
Subvention ou indemnité pour les titres de transports pendulaires*		
Communication régulière sur les offres et la desserte existantes		
Actions incitatives		
Adaptation/ flexibilisation des horaires en fonction des transports publics		
Autres (spécifier)		

3.4 Covoiturage

Le plan de mobilité prévoit les mesures ci-dessous concernant le covoiturage

	Oui	Non
Service de mise en relation interne		
Attribution des places de stationnement en priorité aux covoitureurs		

Flexibilisation des horaires permettant le covoitage d'entreprise et interentreprises		
Subvention ou indemnité pour valoriser l'usage du covoitage		
Communication régulière sur les services de mise en relation (interne et / ou externe) existants ou sur les aides en faveur du covoitage		
Actions incitatives		
Garantie de retour en cas d'urgence (bon taxi, etc.)		
Autres (spécifier)		

3.5 Déplacements professionnels (si applicable)

Le plan de mobilité prévoit les mesures ci-dessous concernant les déplacements professionnels

	Oui	Non
Règlement interne et modalités d'indemnisation des déplacements professionnels visant l'usage prioritaire de moyens de mobilité à faible émission*		
Renoncement à des voitures de fonction à des fins privées (incluant les déplacement pendulaires)		
Création d'un compte CFF business ou similaire pour que les collaborateurs puissent acheter en ligne des abonnements et billets		
Abonnement ½ tarif à disposition		
Mise à disposition de véhicules ou de vélos d'entreprise partagés		
Mise à disposition de comptes d'entreprise/collaborateur pour l'utilisation de véhicules en libre-service (type Mobility)		
Communication régulière sur les types de véhicules ou de vélos partagés et les services existants		
Information, visible et disponible pour consultation, sur leur utilisation		
Actions incitatives		
Prise en charge du trajet en 1ère classe pour les voyages en train à partir d'une certaine durée		
Organisation du covoitage professionnel		
Autres (spécifier)		

3.6 Organisation du travail de bureau

Le plan de mobilité prévoit les mesures ci-dessous concernant l'organisation du travail

	Oui	Non
Promotion de modes de travail flexibles et services permettant de limiter les déplacements (télétravail, coworking, séances à distance, etc.)		
Locaux et équipements adaptés au télétravail et à la visioconférence		
Comptabilisation des heures de travail pendant les trajets pendulaires		
Organisation des séances internes et externes en fonction des horaires des transports publics		
Actions incitatives		
Autres (spécifier)		

3.7 Communication

Le plan de mobilité prévoit, les mesures ou actions ci-dessous concernant la communication sur le Plan de mobilité et l'accompagnement au changement

	Oui	Non
Répondant mobilité au sein de l'entreprise		
Comité de pilotage		
Page sur le site WEB de l'entreprise dédiée		
Newsletter Plan de mobilité		
Stands ponctuels ou guichet d'information adressé aux collaborateurs		
Autres (spécifier)		

4. Informations sur la mise à jour du plan de mobilité (en cas d'actualisation)

Date de la version précédente / des versions précédentes	
Résultats obtenus grâce à la dernière version	

5. Signature du responsable de l'établissement

Date	
Nom, prénom (du représentant de la direction de l'entreprise)	
Poste	
Signature	